

## Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

### Normes techniques pour appareils à gaz<sup>1</sup>

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le *SECO* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

12 décembre 2006

SECO – Direction du travail  
Installations et appareils techniques:  
Marcel Berthoud

<sup>1</sup> Voir également FF 1995 III 1341, 1996 I 336, 1996 III 126, 1996 V 502, 1997 IV 503, 1999 8988, 2000 5636, 2001 3939, 2002 2469, 2003 4871 5545 6675, 2004 953 2411, 2005 891 4086, 2006 1879 3792 5893

## Normes techniques pour appareils à gaz

Numéro	Titre	Norme remplacée	Référence journal off.-CE
EN 203-2-2	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-2: Exigences particulières – Fours	EN 203-2:1995	2006/C 268/10
EN 203-2-11	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-11: Exigences particulières – Cuiseurs à pâtes	EN 203-2:1995	2006/C 268/10
EN 416-2	Tubes radiants suspendus à monob brûleurs à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 2: Utilisation rationnelle de l'énergie		2006/C 268/10
EN 419-2	Appareils surélevés de chauffage à rayonnement lumineux au gaz, à usage non domestique – Partie 2: Utilisation rationnelle de l'énergie		2006/C 268/10
EN 483/A2/AC	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – Chaudières des types C dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW – Amendement A2-AC		2006/C 268/10
EN 1854	Dispositifs de surveillance de pression pour brûleurs à gaz et appareils à gaz	EN 1854:1997	2006/C 268/10

## **Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour appareils à gaz**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.12.2006
Date	
Data	
Seite	9049-9050
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 145

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.